



Ecrit par Echo du Mardi le 28 mars 2023

AMRORE SAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 28 mars 2023 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

AMRORE

Société par actions simplifiée

au capital de 5 000 euros

Siège social : 90, ruelle du crenache

84400 GARGAS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APT du 21 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par actions simplifiée

Dénomination : AMRORE

Siège : 90, ruelle du Grenache à GARGAS (84400).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Prise de participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit l'activité. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représenté d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Rémi FLAVION, demeurant 90, ruelle du Grenache à GARGAS (84400) La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON.



Ecrit par Echo du Mardi le 28 mars 2023

POUR AVIS
Le Président